

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2023_004** Séance du vendredi 10 mars 2023

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 24/02/2023

Présents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice DOMINICI,

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Présents : Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE

Régine DELAGE

Représentation: HAMMOND Eileen par LABICHE Romain

Excusés: Katarzyna GREER

Absents:

Avancement de Grade pour 2 agents

Suppression de 2 postes et création de 2 postes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que , conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'avancement de grade lié à la réorganisation des carrières de la FPT de d'un adjoint technique et d'un adjoint administratif, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de SUPPRIMER :

- l'emploi d'adjoint technique territorial (17h50) au service technique,
- l'emploi d'adjoint administratif territorial (12h) au service administratif,

Et de CRÉER un emploi :

- d'adjoint technique principal 2ème classe (17h50) au service technique,
- d'adjoint administratif principal 2ème classe (12h) au service administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	ANCIEN EFFECTIF	DURÉE HEBDO	NOUVEL EFFECTIF 2023		
Adjoint technique territorial	1	17h50	1	17h50	VR

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 11/03/2023
 016-211602032-20230310-DE_2023_004-DE

Adjoint administratif territorial	1	12h	1	12h	CG
Total	2		2		

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au représentant de l'État pour contrôle de légalité, au Président du Centre de Gestion et à M. le Trésorier de la Commune pour notification.

Vote exprimé à bulletin secret : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,
Le Maire, DOMINICI Patrice

